

Mme MÉLANIE COURTOIS :

Merci.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

C'est le questionnaire de Concertation Montréal.

Mme MÉLANIE COURTOIS :

1440

O.K.

LE PRÉSIDENT :

1445 Alors, la commission appelle le Quadrilatère de la Miséricorde. Alors, Messieurs, bonjour!
Vous allez commencer par vous présenter? Vous êtes, Monsieur?

M. GILLES RENAUD :

1450 Gilles Renaud, je suis directeur général chez Ateliers créatifs Montréal. Vous avez eu la
présentation, mais je suis ici pour présenter un projet en partenariat sur le Quadrilatère de la
Miséricorde.

LE PRÉSIDENT :

1455

D'accord. Et, Monsieur?

M. DANIEL PROVOST :

1460 Mon nom à moi, c'est Daniel Provost, je suis directeur des opérations à la Maison du Père.

LE PRÉSIDENT :

À la Maison du Père. Merci beaucoup. Alors, on vous écoute. Là, je vois qu'il y a comme une page titre d'un document. Est-ce que c'est un document qui va nous être présenté?

1465

M. GILLES RENAUD :

Oui. On a déposé le mémoire en même temps que l'autre. Alors, c'est ça. La première chose je dirais, en fait, on a eu tantôt aussi une présentation par rapport à... Je vais clarifier certains éléments. Le mot « Quadrilatère de la Miséricorde » est un changement de nom. À l'origine, c'était le Quatuor de la Miséricorde. Puis, je vais vous faire le lien. C'est que c'est un projet, en fait, des partenaires qui sont autour de la table depuis plus de cinq ans, depuis 2013 environ. C'est un projet qui a évolué dans le temps. Il s'est rajouté d'autres joueurs autour de la table, dont nous, et on est devenu cinq. Ça fait que le nom est devenu Quadrilatère de la Miséricorde plutôt que Quatuor parce qu'il y a cinq partenaires maintenant. Mais on a gardé le mot « Quadrilatère » pour la référence à Quatuor mais aussi au quartier et à l'ensemble du site par les rues avoisinantes. Ça fait que je voulais faire cette clarification-là peut-être avant de commencer.

1470

1475

En fait, le projet regroupe cinq partenaires qui ont chacun leur réseau, leurs outils de financement, leurs expertises, leur milieu dans lequel ils évoluent, puis on parle ici d'organismes à but non lucratif, de coopératives. Donc c'est un projet social, un projet communautaire mais qui regroupe plusieurs joueurs qui partagent un risque, en fait, au lieu qu'il y ait un seul développeur, et qui plutôt que de passer au privé, en fait, comme c'est le cas dans ce genre d'immeuble-là, bien, c'est une façon, en fait, qu'on a trouvée pour vraiment donner une vocation mixte – et je vais vous expliquer rapidement – mais aussi de donner plus de force au projet et de créativité. Ça fait que si vous voulez, je vais passer rapidement, faire une lecture succincte du document qu'on a préparé.

1480

1485

Donc, pour nous, c'est un milieu de vie complet, créé par et pour la communauté en plein

1490 cœur du centre-ville. L'ancien Hôpital des Sœurs de la Miséricorde, qui est le secteur 8 dans le PPU
des Faubourgs, plus récemment occupé par le CHSLD Jacques-Viger, c'est le dernier grand
ensemble conventuel du quartier. Cet îlot qui est maintenant la propriété du CIUSS du Centre-Sud-
de-l'île-de-Montréal a historiquement été marqué par la présence de fonction santé et soutien
1495 qui sont en train d'évoluer, mais c'est un bâtiment qui a été déclaré excédentaire par le CIUSS, donc
il y a un processus de vente qui peut être enclenché, si la Ville ne se porte pas acquéreur. Et là, on
s'en va dans le marché privé.

1500 Donc, comme je vous disais tantôt, depuis plus de cinq ans, des organismes planchent sur
un projet avec des acteurs de concertation et des groupes de ressources techniques que je vais
vous présenter tantôt rapidement.

1505 Le projet proposé comprend trois volets habitation distincts les uns des autres. Donc on
parle de familles, logements pour les familles, logements pour étudiants et et logements pour aînés
de la rue en termes de résidence – Daniel va en parler tout à l'heure. Donc s'est ajouté également
un volet ateliers d'artistes qu'on représente, combiné à un volet commémoration, volet muséal sur
l'histoire et le patrimoine du lieu. Donc c'est un projet qui est mixte, qui a de l'emploi, de l'habitation,
et vraiment une variété de différents groupes qu'on vise.

1510 Ça s'inscrit parfaitement dans les plans directeurs, les stratégies de développement autant
au niveau des objectifs du quartier que de l'arrondissement et de la Ville également au niveau des
politiques générales, que ce soit pour l'habitation ou les ateliers d'artistes, etc.

1515 Alors que la plupart des grands sites situés sur le PPU des Faubourgs sont développés par
des promoteurs privés, il existe une volonté locale importante d'accorder à cet ensemble
architectural assez imposant une fonction connectée à son histoire et répondant aux besoins de la
communauté de l'arrondissement Ville-Marie.

1520 La problématique foncière qu'on connaît bien, je ne m'étendrai pas sur le sujet, mais qui

rend difficilement accessibles des lieux pour le logement abordable pour les familles et pour les personnes seules et également pour les ateliers d'artistes. Le projet mixte qu'on défend, qu'on a développé, donc ça crée un milieu de vie et de travail assez complet avec des espaces ouverts, la présence d'un CPE, il y a plusieurs éléments dans ça qui sont créés par rapport à ça.

1525

Je vais rapidement. Il y aura aussi... Ce projet-là permet un élément très important de préserver le patrimoine au maximum, toujours sujet aux coûts de modification. Donc il y a des études actuellement qui sont en cours mais la volonté des partenaires, c'est de protéger tout l'aspect patrimonial, d'intégrer les bâtiments existants, de modifier certains éléments, mais c'est un élément primordial dans notre développement. Et, pour nous, c'est aussi un outil de développement urbain social important dans ce secteur-là, qui est proche de l'université, qui est proche de certaines zones d'habitation autour, la Maison du Père qui est à côté. Donc il y a vraiment une mixité intéressante.

1530

Il est important, en terminant, de mentionner que l'adoption du Plan d'action de la Stratégie centre-ville en août 2017 évoque comme l'une des quatre actions complémentaires importantes la reconversion d'ensembles institutionnels majeurs, et ce site-là est identifié dans ce rapport-là comme étant un site à protéger.

1535

Il y a, comme je vous disais, cinq partenaires, trois volets habitation. Le premier en est un famille, donc la présence des familles dans Ville-Marie est nécessaire au maintien du dynamisme démographique de l'équilibre entre les groupes d'âge. Elle contribue à nourrir le sentiment d'appartenance nécessaire à la revitalisation du quartier. L'établissement, la fidélisation des familles au centre-ville fait partie des priorités de la Ville de Montréal. Or, il y a actuellement une pénurie de logements abordables, surtout pour les familles, ce qui conduit d'ailleurs nombre de familles à quitter le secteur.

1540

1545

Donc le site de l'ancien Hôpital de la Miséricorde apparaît comme un site public excédentaire, particulièrement propice au développement de logements familiaux. Et il y a la Coopérative d'habitation Testan, qui a été mentionnée tantôt, qui a été constituée déjà il y a

1550

plusieurs années mais qui travaille avec CDH entre autres, accompagné par des groupes, puis il y a d'autres partenaires. Donc c'est un projet qui est déjà avancé dans son analyse en termes financiers, en termes techniques, en termes de faisabilité.

1555 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire, même pour le projet, l'analyse technique du bâtiment a déjà été faite?

1560

M. GILLES RENAUD :

Bien, elle n'est pas complète. On est à cet élément-là. On a travaillé déjà, une analyse préalable avec des ingénieurs, architectes, mais on n'a pas poussé plus loin, il y a encore beaucoup de travail qu'on doit faire. Il y a un calendrier qui a été établi, tout ça étant relié aussi à des objectifs de financement. Mais il y a un travail sérieux qui est déjà commencé à ce niveau-là, qui est en lien avec les gens à la Ville de Montréal également.

1565

LE PRÉSIDENT :

Pour la compréhension de la commission, le plan de monsieur Lessard tantôt, celui-ci, est-ce que c'est les portions de bâtiment que vous reconnaissez? Ou s'ils sont différents?

1570

M. GILLES RENAUD :

Oui. En fait, on a eu des rencontres avec monsieur Lessard déjà il y a presque un an où il y a certains volets dans le projet via d'un nombre de pieds carrés en fait qui sont utilisables en dehors des usages résidentiels, ateliers d'artistes. Donc dans la recherche de vocation, le projet de monsieur Lessard en faisait partie. Il n'est pas intégré comme partenaire dans le projet mais c'est un usage possible d'un des éléments dans le projet.

1575

1580 Au niveau familles, donc, vous connaissez bien la problématique. Le projet de coopérative d'habitation répondra clairement aux besoins identifiés de logement abordable pour les familles dans le secteur.

LE PRÉSIDENT :

1585

On parle de combien de logements?

M. GILLES RENAUD :

1590

À ce moment-ci, on est entre 80 et 100. Il y a une grosse différence, mais ça dépend de la modification qu'on peut faire au bâtiment mais c'est un minimum de 80 logements. Et on parle de logements familles, dont certains avec plusieurs chambres, d'autres avec moins de chambres, mais c'est vraiment les familles qui sont ciblées.

1595

LE PRÉSIDENT :

Il y a un mémoire qui nous dit que quand on fait des projets, il y a à peu près 3-4 % de logements pour familles; est-ce que ça serait ce que vous prévoyez aussi?

1600

M. GILLES RENAUD :

Non, plus que ça. C'est vraiment ciblé sur les familles. Il y a, par ailleurs, une autre partie qui est logement pour étudiants. C'est un autre bâtiment, un autre projet, un autre partenaire, mais ce projet-là, avec la Coop Testan, c'est vraiment ciblé pour les familles.

1605

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci.

1610 **M. GILLES RENAUD :**

Je peux vous montrer peut-être rapidement. Attendez... ça pourra peut-être vous aider, on voit mieux. Je ne sais pas si vous voyez l'image?

1615 **Mme DANIELLE CASARA, commissaire :**

Oui, oui.

1620 **M. GILLES RENAUD :**

Donc la partie qui est à peu près au centre de façon...

M. DANIEL PROVOST :

1625 1946.

M. GILLES RENAUD :

1630 Oui, celle-ci, ainsi que l'aile plus vers de la Gauchetière, c'est la partie habitation logements familles avec la Coop. La partie dont on va parler tantôt pour la Maison du Père, c'est ici. La chapelle vous la voyez, pour laquelle monsieur Lessard a proposé, il y a d'autres projets qui sont également proposés pour cette partie-là. Je vais vous parler rapidement de...

LE PRÉSIDENT :

1635 La portion ateliers d'artistes serait à quel endroit?

M. GILLES RENAUD :

1640 C'est le coin René-Lévesque et Saint-Hubert. Donc c'est un espace vacant.

LE PRÉSIDENT :

1645 Donc c'est un bâtiment à construire.

M. GILLES RENAUD :

1650 À construire, exact. Puis, bien, j'avance un peu sur la présentation des ateliers, mais il est prévu à ce moment-ci, il y a des discussions qu'au rez-de-chaussée, il y aurait un CPE qui occuperait cet immeuble-là et les ateliers sur les étages..

Mme DANIELLE CASARA, commissaire :

1655 O.K.

M. GILLES RENAUD :

1660 Je vais revenir, si vous permettez, à la partie logements pour étudiants. Là, on s'en va sur l'autre coin sur René-Lévesque, toute la partie donc autour de la chapelle, les deux ailes.

M. DANIEL PROVOST :

Exact, Saint-André puis René-Lévesque.

1665 **M. GILLES RENAUD :**

Saint-André et René-Lévesque. C'est connu aussi que le secteur avec le Cégep du

1670

Vieux-Montréal, l'UQAM, les autres universités un petit peu plus loin, il y a un problème de logement abordable pour les étudiants qui s'en vont de plus en plus loin. Il y a certaines résidences avec les universités, mais UTILE qui est l'organisme porteur de ce projet-là, qui est déjà en train de développer un projet sur Papineau, il y a vraiment une expertise qu'ils sont en train de mettre là-dessus et il y a des chiffres que je vous donne rapidement, en fait. On a déjà évalué qu'il y a un manque d'environ 4 000 chambres pour étudiants à Montréal à ce moment-ci. Donc il y a toutes

1675

sortes de situations présentes.

Un projet comme celui d'UTILE qui est une coopérative de solidarité vient créer une synergie, en fait, entre les gens, rend abordable ça, mais crée sur le site le mélange. On va voir tantôt aussi avec les gens à la Maison du Père, avec les ateliers d'artistes, la Coop Testan, il y a une mixité. Les étudiants, au lieu d'être concentrés dans un lieu, bien, il y aura une cohabitation, des échanges, des emplois. Donc il y a vraiment un cadre très très intéressant. Et ça répond vraiment à un besoin qui amènerait aussi une dynamique dans le quartier.

1680

LE PRÉSIDENT :

1685

Est-ce qu'on prévoit aussi des lieux de rencontre communs pour l'ensemble de ces locataires-là?

M. GILLES RENAUD :

1690

Exactement. Il y a une mutualisation – on va employer ce terme-là – donc de l'ensemble des partenaires, on veut mettre en commun certains lieux pour la tenue d'événements, d'expositions, des rencontres. Au lieu que chacun en ait, qui s'en va dans les aires communes, qui augmente les coûts pour tout le monde, bien, comment on peut développer des lieux qui seraient mutualisés et qui favorisent les rencontres.

1695

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est la chapelle qui est visée?

1700

M. GILLES RENAUD :

La chapelle fait partie des endroits visés. Il est possible que dans le bâtiment avec les ateliers d'artistes qu'il y ait déjà un lieu pour des expositions, par exemple, qui pourrait être aussi utilisé. Ces questions-là sont intégrées en ce moment au niveau du principe du design mais ne sont pas précisées en termes techniques. Mais c'est les éléments essentiels qu'on devra retrouver dans notre projet. C'est la concertation qu'il y a eu entre les partenaires.

1705

Je vais vous parler tantôt aussi, on pourra en parler, il y a des liens qui ont été faits déjà avec la communauté, avec les riverains qui sont bien au courant du projet. On pourra en parler rapidement tout à l'heure. Mais la question est pertinente parce qu'un des objectifs, c'est vraiment ça, de mutualiser ces équipements-là pour les rendre plus abordables pour tout le monde.

1710

LE PRÉSIDENT :

Les étudiants dans l'immeuble, on parle de combien d'étudiants qui pourraient venir là?

1715

M. GILLES RENAUD :

Bien, à ce moment-ci, en fait, c'est qu'il y a différents scénarios d'une aile ou deux ailes. Donc on est encore en train de l'établir mais on parle d'un minimum de 35 à 40 000 pieds carrés, dépendant de la configuration. Parce que ce sont des logements et non pas des chambres. Donc il va y avoir des unités d'une, deux ou trois, dépendant de la configuration, mais cet élément-là reste à déterminer. Pour l'instant, à Montréal, il y a seulement le projet d'UTILE qui est sur Papineau, qui est en chantier en fait. Donc ce deuxième projet-là viendrait combler, on parlait

1720

1725

tantôt de 4 000.

LE PRÉSIDENT :

1730

Celui qui est Papineau et....

Mme DANIELLE CASARA, commissaire :

1735

Entre Rachel et...

M. GILLES RENAUD :

1740

Oui, entre Rachel et Sherbrooke. Exact. Je vais laisser la parole à mon confrère pour parler de la partie Maison du Père, qui est un troisième partenaire que je vous ai nommé. Coop Testan, UTILE pour les étudiants et la Maison du Père.

M. DANIEL PROVOST :

1745

Merci, Gilles. Comme vous savez, la Maison du Père, depuis cinq ans qu'on est sur le projet, on a commencé avec le Quatuor Quartier Latin. Pour nous, le côté proximité de la Maison du Père, c'est une plus-value pour nous autres. Malheureusement, les gens, lorsqu'ils parlent de la Maison du Père, pensent seulement à refuge d'urgence, unité d'urgence, mais ça représente maintenant que 30 % de nos opérations.

1750

On a maintenant une résidence pour aînés de la rue où on accueille 82 personnes. C'est leur milieu de vie. Une résidence certifiée par les services de santé. Donc on respecte toutes les normes minimales et on a un besoin d'une deuxième résidence.

1755

Les itinérants, c'est comme la population normale, elle est vieillissante. En 98, ça représentait environ 22 % des gens en situation d'itinérance. Au moment où on se parle, 20 ans

1760 plus tard, c'est 70 % des gens qui sont âgés de 55 ans et plus. Et suite au dernier dénombrement qui a eu lieu l'an passé, fait par la Ville de Montréal, ces chiffres-là parlent. Parmi ces personnes-là qui ont 55 ans et plus, plus de 20 % se retrouve à la rue pour la première fois en 2018 pour toutes sortes de raisons : perte de revenus, décès familiaux. Et ces gens-là ont de la difficulté après ça à se relocaliser. Vous savez, les revenus, ils sont très peu élevés. Les loyers, les logements, c'est très dispendieux. Les résidences privées, c'est aussi dispendieux. Alors, nous, on offre cette alternative-là à nos aînés de la rue.

1765 Ensuite, bien, nous on a un créneau santé très développé. On a, en plus avec la résidence, on a des soins de convalescence, on a des soins de proximité. On a même des soins palliatifs maintenant à la Maison du Père. Donc le côté santé a pris beaucoup d'importance au niveau de chez nous. On fait aussi de l'accompagnement à domicile. Dans la dernière année, on a placé
1770 environ 250 personnes en logement. Le taux de maintien est de 93 %.

Alors, pour nous, on croit vraiment aux besoins de nos aînés. Très difficile pour eux de se trouver un emploi, de se relocaliser parce que leurs revenus sont très faibles. Alors, vous voyez, la Maison du Père, en ayant cette proximité-là, ça nous permet d'offrir de meilleurs services de santé à
1775 nos aînés, de meilleurs services aussi d'accompagnement. Parce que pour nous, ce n'est pas juste de les mettre en logement; c'est de les accompagner, c'est de les aider à maintenir leur logement.

En plus, pour nous, on voit une belle opportunité pour déplacer notre friperie qui est présentement à la Maison du Père dans la bâtisse de la Miséricorde qui va faire en sorte qu'on va avoir plus d'espace pour pouvoir réinsérer nos gens dans le marché du travail. Donc on a un département de réinsertion sociale. On a environ 60 gars qui sont chez nous. Ils sont de passage, mais ça leur permet, lorsqu'ils font des heures de travail à la friperie, de connaître le marché du travail, commerce au détail, et de se relocaliser. On a beaucoup de gens chez nous qui sont partis et qui sont allés travailler après ça dans le marché du commerce au détail.

1785 Donc ces espaces-là pourraient nous permettre de développer notre réseau de

1790

réinsertion sociale, d'accueillir d'autres personnes en plus des aînés. Même, nos aînés aiment ça s'impliquer auprès des gens de la communauté. Donc, pour nous, c'est vraiment un projet qui nous tient très à cœur.

1795

Ça fait cinq ans qu'on est vraiment très impliqués et de plus en plus maintenant. Donc c'est un besoin. C'est un besoin pour la population et ça fait aussi partie du plan – des objectifs du plan de la mairesse sur l'itinérance, le plan 2018-2020 qui était de placer 215 personnes en logement durant cette période-là. Donc, nous, on vient d'offrir une possibilité de 60 chambres et 15 studios.

1800

Alors, dans nos plans préliminaires, c'est un peu ce qu'on regarde présentement avec tous les services qui viennent avec : donc services infirmiers, préposés aux bénéficiaires et évidemment équipes d'intervention qui vont pouvoir interagir avec nos hommes de la rue de façon quotidienne. Et toujours dans le but de s'assurer qu'ils restent dans leur milieu de vie. Donc le maintien en logement, pour nous, c'est très important.

LE PRÉSIDENT :

1805

Quelle est l'embûche principale? C'est-à-dire que tantôt, monsieur nous parlait il y a comme une espèce de mur entre le CIUSS, la Ville de Montréal, il y a comme un mur, il y a comme une incompréhension. Parce que si vous travaillez depuis autant de temps et que c'est un projet qui a autant de racines sérieuses, qu'est-ce qui fait que ce projet-là, disons, n'est pas mis de l'avant plus que ça?

1810

M. DANIEL PROVOST :

1815

Bien, c'est un projet de longue haleine. Le CIUSS avait plusieurs bâtiments ou plusieurs relocalisations et il faut toujours quand même qu'ils émettent le désir de vouloir se départir de l'emplacement, ce qui a été fait cette année seulement. Et, nous, avec le Quatuor et pourquoi maintenant on est le Quadrilatère de la Miséricorde, c'est que le projet est très, très avancé, très

1820 sérieux. On a l'appui, on a reçu une lettre d'appui de la mairesse concernant ce projet-là et c'est ce qui fait en sorte qu'eux sont plus ouverts maintenant à dire : « Bien, oui, on est prêts peut-être à faire l'acquisition de la bâtisse. »

1825 Tantôt mon collègue parlait de la consultation qu'on a faite auprès des riverains, 99.9 % des gens étaient favorables à notre projet, le côté patrimonial, le fait de savoir que ça demeure un point de rassemblement social pour la communauté, les services qui vont y être offerts, tout ça faisait en sorte que les gens aimaient mieux voir notre Quatuor travailler sur ce projet-là au lieu de voir des condos encore qui continuent à pousser à Montréal et qui changent un petit peu l'image du Centre-Sud. Alors, il y a un besoin pour le Centre-Sud et notre projet vient combler ce besoin-là, à tous les égards.

1830 **M. GILLES RENAUD :**

On a peut-être pris tout notre temps?

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Pardonnez-moi?

M. GILLES RENAUD :

1840 Est-ce qu'on a pris tout notre temps déjà?

LE PRÉSIDENT :

1845 Non, non, non, allez-y. On se préparait à des questions. Je demandais à mes collègues s'il y avait des questions.

M. GILLES RENAUD :

1850 En fait, je voudrais, vu que Mélanie tantôt a parlé des ateliers d'artistes, je vais aller très rapidement là-dessus pour donner seulement que des chiffres au niveau de la programmation qu'on veut faire. Ce qu'on projette de faire dans le projet, c'est environ 60 ateliers.

LE PRÉSIDENT :

1855 Moi, ce qui m'étonne l'atelier d'artistes, c'est que c'est quand même dans un bâtiment neuf. Ça va être beaucoup plus coûteux que dans un bâtiment existant.

M. GILLES RENAUD :

1860 Oui. En fait, il y a des contraintes techniques. Juste un exemple parmi d'autres. C'est qu'on a des planchers de bois dans les bâtiments existants. Ça fait que la capacité de charge pour l'usage atelier pose des contraintes qui seraient très coûteuses. Ça fait que même de modifier le bâtiment existant pour des fins, ça va être le même coût. Tandis qu'en faisant une construction sans nuire en termes d'ensoleillement et tout ça...

1865

LE PRÉSIDENT :

Non, mais c'est plus coûteux quand même que...

1870

M. GILLES RENAUD :

1875 Non, pas à ce niveau-là. On a fait les études préalables, puis nous, on a toujours un modèle, on est une OBNL, on a 400 000 pieds carrés aujourd'hui environ, donc on s'occupe, on a des données qu'on peut utiliser dans nos modèles, puis dans ce cas-là, nous, on a un financement privé au niveau de l'hypothèque, on a des subventions pour les travaux, ça fait que

c'est un modèle qui fonctionne dans ce cas-là.

LE PRÉSIDENT :

1880

On prévoit un volume de combien d'étages, par exemple?

M. GILLES RENAUD :

1885

Il y a deux modèles actuellement à l'étude. Il y en a un qui est de cinq étages, puis un de six étages. Puis, on parle de 7 500 pieds carrés au sol. Donc il y a encore, dépendant de la réglementation, donc c'est un des points avec lesquels on doit travailler en collaboration avec l'arrondissement au niveau de la réglementation, projet particulier, dérogation, etc. Mais, l'essentiel pour nous, c'est de protéger le site, le secteur patrimonial, tout en pouvant ajouter cette construction-là qui amène une plus grande mixité au projet.

1890

Ce que ça peut représenter, nous, c'est 120 artistes possiblement. Il y a des lieux qu'on appelle collectifs, un atelier collectif, il y a les Ruches d'Art. Donc il y a des éléments dans notre projet qui sont ouverts à la communauté. Donc on donne un accès, on l'appelle espace-temps. Ça peut être une journée par semaine, deux journées par mois, peu importe, mais il y a des installations qui seraient utilisables par la communauté, par des gens qui ont des projets, des organismes, tout en ayant les artistes qui se servent des mêmes installations. Et ça vient en lien avec les étudiants, avec les gens de la Maison du Père, avec la coop, les familles, les enfants. Il y a vraiment... C'est intergénérationnel, si on parle des aînés et des enfants qui seraient au CPE. Il y a vraiment un potentiel et un microcosme, en fait, très, très intéressant et qui se marie bien. La créativité dans ça, c'est un créneau naturel.

1895

1900

Je vais parler rapidement parce qu'il y a un volet commémoration dans le projet qui est représenté par un organisme qui est créé pour ça. Juste en passant, nous, les partenaires, on s'est doté d'un organisme de développement. On a créé une OBNL qui nous représente tous, qui fait toutes les démarches politiques, qui fait pour vraiment... Parce qu'on est rendus à cette

1905

1910 étape-là. Là, c'est plus juste un concept, on est vraiment en train. Et le volet commémoration, musée aussi entre guillemets, je vais vous donner quelques notions, si vous permettez, parce que c'est des choses très intéressantes qu'on ne connaît pas. Vous m'arrêterez si c'est trop long.

1915 Donc c'est un site d'une valeur patrimoniale exceptionnelle selon Héritage Montréal. L'ancienne maternité des Sœurs de la Miséricorde est à l'abandon depuis 2012. Fondée en 1848 par Rosalie Cadron-Jetté avec pour vocation de venir en aide aux filles-mères, la maternité de la Miséricorde fut pendant près de 130 ans, jusqu'au transfert au ministère de la Santé en 1973, un refuge pour des dizaines de milliers d'entre elles venues y accoucher dans le secret, parfois dans la honte.

1920 Conçue à partir de 1853 pour ses ailes les plus anciennes, œuvre de Victor Bourgeau, la Miséricorde est un lieu symbolique et chargé d'émotion. Elle est un témoin essentiel du temps des crèches, non seulement pour Montréal mais pour tout le Québec. La mission du musée de l'Hôpital de la Miséricorde, lieu de commémoration, sera de consacrer au bénéfice du grand public, dans un but de sensibilisation et d'éducation populaire, à l'histoire québécoise des filles-mères, du temps des crèches et des œuvres des Sœurs de la Miséricorde de 1853 à 1973. Un pan méconnu de l'histoire du Québec et des femmes du Québec.

1925

LE PRÉSIDENT :

Ça va être prévu dans la chapelle?

1930

M. GILLES RENAUD :

1935 De façon naturelle, ce serait le lieu, mais il y a des questions de viabilité financière, d'usage, comment on peut... Mais, disons le lieu privilégié serait celui-là. C'est un écrin magnifique, mais il y a plusieurs hypothèses en ce moment qui sont à l'étude. Ce qui est certain, c'est qu'il y a de la documentation, un centre de recherche, des contributions par les gens encore concernés par cette histoire-là. Donc il y a tout un... des volets, en fait, à la fois d'exposition,

1940

mais également de travail de documentation qui va être fait. Donc la chapelle s'y prêterait mais face à toutes les considérations qu'on aura à évaluer, c'est important que ça fasse partie du projet, puis c'est incontournable que ça y soit, puis on verra comment ça peut être éparpillé sur deux endroits, trois endroits dans les différents projets. Ça fait que tout est encore possible à ce niveau-là.

1945

En terminant, la Miséricorde donc c'est un morceau de l'âme des faubourgs, aussi du Québec, un ensemble d'une grande valeur architecturale, mémorielle, historique, patrimoniale et également un marqueur important du paysage caractéristique de l'identité du territoire.

1950

Je termine rapidement en disant trois idées sur le projet. En fait, c'est un milieu de vie complet qu'on veut créer. Il y a la notion de « intergénérationnelle » comme on a vu tantôt. Il y a la création de services et d'espaces mutualisés, à la fois pour les gens qui font partie du projet et à la fois ouverts à la communauté. Il y a une offre à l'ensemble de la communauté et il y a une préservation et de mise en valeur du patrimoine et de l'histoire qui font partie de ça.

1955

Trois recommandations rapides - je n'irai pas dans le détail. La première, évidemment, continuer à encourager et inciter la Ville à se porter acquéreur du site auprès du CIUSS. Et on est en discussion en fait pour qu'après ça, il y ait un transfert vers le projet. Donc il y a encore... Ce n'est pas quelque chose qui est fait, c'est quelque chose qui est en discussion, qui est bien reçu, mais on doit s'assurer que ce soit fait le plus tôt sera le mieux, parce que pendant ce temps-là, le bâtiment se détériore, les coûts augmentent. Donc ce travail-là de la Ville doit continuer.

1960

1965

Réserver le site pour les fonctions qu'on vous a décrites. Parce qu'une fois que la Ville en acquérant, il y a beaucoup de choses qui sont possibles. Nous, on a un projet qui est accepté par la communauté et qui a été réfléchi, analysé. Il n'est pas attaché encore au complet, on va être très honnête par rapport à ça, il reste beaucoup de travail, mais chacun, comme je disais, la force des cinq partenaires, d'avoir chacun son milieu, ses expertises, on vient faciliter. Peu importe, à partir du moment où c'est un projet qui est communautaire ou ouvert sur la société, tout le monde aura les mêmes difficultés face à un site comme ça, qui est l'aspect patrimonial,

l'état des bâtiments.

1970

Ça fait que, que ce soit nous ou d'autres, c'est une réalité, puis il y a une décision à prendre de dire oui, on va de l'avant avec ce projet-là. L'autre alternative, c'est le privé, qui serait aussi légitime – entre guillemets – mais qui serait une perte immense à la fois par rapport à la vocation, par rapport à l'histoire, par rapport aux besoins du milieu et au fait que c'est un projet qui va appartenir à la communauté. Je vais arrêter là-dessus.

1975

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

1980

Mme DANIELLE CASARA, commissaire :

Merci beaucoup.

1985

LE PRÉSIDENT :

Merci, Messieurs. Alors, on vous invite d'aller à la table d'accueil, si vous avez deux minutes, pour répondre au questionnaire du groupe Concertation Montréal.

1990

M. GILLES RENAUD :

Merci de votre patience.

LE PRÉSIDENT :

1995

Merci beaucoup. Alors, la commission va prendre une pause, puis on va reprendre à 15 h.

2000

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES